



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 130 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice 2012-2013

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 (A/67/592). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des précisions.
2. Le premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013 indique les ajustements à apporter aux crédits ouverts pour tenir compte des variations des taux d'inflation, des taux de change et des taux de vacance de poste et de l'évolution des coûts standard. Le rapport prend également en compte les nouveaux mandats approuvés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité depuis l'approbation du budget-programme ainsi que des dépenses imprévues et extraordinaires qui n'ont pas pu être reportées à la deuxième année de l'exercice.
3. Aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 415,6 millions de dollars, soit 263,3 millions de dollars ou 5,1 % de plus que les 5 152,3 millions de dollars de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 66/248A et 66/246. Les facteurs qui sont à l'origine de l'augmentation des dépenses prévues sont exposés au tableau 2.A du rapport du Secrétaire général. Aux chapitres des recettes, les montants prévus pour l'exercice biennal s'élèvent à 529,4 millions de dollars, soit une augmentation de 21,6 millions de dollars ou 4,3 % par rapport aux prévisions initiales de 507,8 millions de dollars (voir également le paragraphe 14 ci-après). Par conséquent, le montant net des crédits nécessaires s'élève à 4 886,2 millions de dollars, soit 241,7 millions de dollars ou 5,2 % de plus que le montant net des crédits approuvés, à savoir 4 644,6 millions de dollars (A/67/592, tableau 1).



4. Le Comité consultatif relève au paragraphe 8 du rapport que les prévisions des dépenses révisées et des états des incidences sur le budget-programme de plusieurs projets de résolution qui étaient à l'examen devant les grandes commissions de l'Assemblée générale au moment où le rapport a été établi s'élevaient approximativement à 7,1 millions de dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les nouvelles prévisions révisées des dépenses et des états des incidences sur le budget-programme porteraient le montant total potentiel des dépenses à 20,7 millions de dollars, avant tout ajustement qui viendrait à être recommandé par le Comité consultatif ou la Cinquième Commission (voir annexe I). Ce montant serait imputé sur le fonds de réserve (voir par. 17 et 18 ci-après).

Dépenses imprévues et extraordinaires

5. Dans son rapport, le Secrétaire général présente, pour l'exercice biennal 2012-2013, une ventilation détaillée de dépenses imprévues et extraordinaires d'un montant de 5,1 millions de dollars découlant de la résolution 66/249 de l'Assemblée générale. Ce chiffre comprend : des engagements approuvés par le Comité consultatif concernant la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne (2,1 millions de dollars); des engagements dont le Secrétaire général atteste qu'ils ont trait au maintien de la paix et de la sécurité (2,6 millions de dollars), et qui doivent permettre de financer un Groupe d'experts chargé d'étudier la question de la responsabilité à Sri Lanka, le Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Coordonnateur principal pour le processus d'évaluation préalable et de planification en Syrie; et des engagements dont le Président de la Cour internationale de Justice atteste qu'ils ont trait à des dépenses imprévues de la Cour (0,5 million de dollars).

Modifications des hypothèses budgétaires pour l'exercice biennal 2012-2013

6. Le Secrétaire général rappelle qu'au paragraphe 27 de sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a décidé de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget la question de l'actualisation des coûts liés aux postes en fonction des projections relatives à l'inflation et aux taux de change, afin que les crédits ouverts au titre des postes reposent sur les dépenses constatées. Par conséquent, en ce qui concerne les taux d'inflation et de change, les ressources prévues pour les postes dans les crédits initialement ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013 sont restées inchangées par rapport à celles qui étaient incluses dans les crédits révisés ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011. Les modifications des hypothèses budgétaires présentées à la section II.C du rapport du Secrétaire général sont donc fondées sur la situation constatée en 2012 en ce qui concerne les postes et sur des projections actualisées pour 2013, par rapport à celles qui avaient été approuvées aux fins du calcul des crédits révisés pour l'exercice biennal 2010-2011 (voir par. 9 et 13 ci-après). Le Comité consultatif note que la décision de renvoyer au stade de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget la question de l'actualisation des coûts liés aux postes n'est pas conforme à la pratique établie. L'Assemblée générale n'a approuvé aucune modification des principes budgétaires, des procédures et pratiques budgétaires établies et du Règlement financier (voir résolution 66/246, par. 9).

7. En ce qui concerne les fluctuations des taux de change, le Secrétaire général indique aux paragraphes 20 à 28 qu'il est prévu une augmentation de 53 millions de dollars, qui s'explique par une dépréciation du dollar des États-Unis par rapport au

franc suisse, au peso chilien et au baht thaïlandais, compensée en partie par une appréciation du dollar des États-Unis par rapport à l'euro, au birr éthiopien et au shilling kényan, en comparaison des taux appliqués pour le montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des postes et ceux utilisés pour l'ouverture de crédit initiale pour l'exercice 2012-2013 au titre des objets de dépense autres que les postes.

8. S'agissant de l'inflation, il est prévu une augmentation totale de 143,8 millions de dollars, qui est expliquée aux paragraphes 29 à 36 du rapport. Les taux d'inflation révisés sont fondés sur les coefficients d'ajustement effectifs ou prévisionnels promulgués par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) dans le cas des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, sur l'écart entre les ajustements au coût de la vie effectifs et ceux budgétisés dans le cas des agents des services généraux et des catégories apparentées, et sur les données les plus récentes concernant les indices des prix à la consommation tirées de la revue *The Economist*, en ce qui concerne notamment les objets de dépense autres que les postes. À cet égard, le Comité consultatif note que, conformément à la décision de la CFPI, (A/67/30, par. 121), la promulgation du coefficient d'ajustement révisé, qui devait entrer en vigueur en août 2012, a été reportée. La CFPI a décidé que, sauf initiative contraire de l'Assemblée générale, le coefficient entrerait en vigueur le 1^{er} janvier 2013 avec effet rétroactif au 1^{er} août 2012. Le Comité rappelle qu'il a reçu, à ce sujet, des informations et des explications à la faveur de l'examen des incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la CFPI pour l'année 2012 (A/67/573, par. 7 à 11).

9. Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées au sujet du deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2010-2011 et plus particulièrement concernant les moyens de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change et de l'inflation (A/66/611, par. 26 à 33). Le Comité avait alors recommandé que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'étudier de manière plus approfondie les solutions méthodologiques applicables à la réévaluation et notamment de lui présenter l'analyse des risques et des besoins en ressources propres à chacune (ibid., par. 33). Dans le cadre des délibérations concernant le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013, les représentants du Secrétaire général ont évoqué la possibilité d'instituer un dispositif de couverture reposant sur un mécanisme de contrats à terme en vue de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change et de l'inflation. **L'Assemblée générale souhaitera peut-être demander au Secrétaire général de procéder à une analyse plus approfondie des différentes solutions susceptibles de protéger l'Organisation des fluctuations des taux de change et de l'inflation.**

10. Ayant demandé des précisions à cet égard, le Comité consultatif a reçu communication du montant de l'encaisse disponible pour la période allant de décembre 2010 à décembre 2012 (voir annexe II). Le Comité note qu'en moyenne les décaissements de l'Organisation s'élèvent mensuellement à 230 millions de dollars, tandis que le montant mensuel de ses disponibilités est sensiblement inférieur à celui de 2011. Les représentants du Secrétaire général avec lesquels la question a été abordée ont confirmé qu'en octobre 2012 l'Organisation avait dû prélever des ressources du Fonds de roulement pour pouvoir poursuivre ses activités. Le Fonds général du budget ordinaire étant totalement épuisé, 84 millions de dollars avaient été prélevés du Fonds de roulement pour assurer la poursuite des

activités. Le Comité a également été informé que la décision de reporter l'examen de l'actualisation des coûts liés aux postes était l'une des causes de la précarité de la trésorerie.

11. Comme indiqué aux paragraphes 37 à 39 du rapport, les modifications qu'il est proposé d'apporter aux coûts standard et qui correspondent à l'effet net des variations des coûts salariaux standard, des dépenses communes de personnel et des taux de contribution du personnel, entraînent une augmentation de 26,5 millions de dollars. Ce chiffre tient compte de l'actualisation des coûts salariaux standard pour 2012, qui sont calculés sur la base du montant effectif des rémunérations versées dans les différents lieux d'affectation. L'augmentation nette de 18 millions de dollars tient au fait que les coûts moyens des traitements de base nets sont plus élevés que ceux retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir. Il tient également compte des ajustements apportés aux dépenses communes de personnel qui, calculées sur la base des dépenses effectives enregistrées au cours de l'exercice biennal 2010-2011 et des dépenses constatées de janvier à septembre 2012, font apparaître, par rapport aux montants retenus aux fins du calcul du montant initial des crédits à ouvrir, une augmentation nette de 8,5 millions de dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'augmentation nette des prévisions relatives aux dépenses communes de personnel tenait principalement aux ajustements apportés à New York à l'indemnité pour frais d'études et des cotisations aux régimes d'assurance maladie.

12. Comme indiqué aux paragraphes 40 et 41 du rapport, les taux de vacance de postes budgétisés pour l'exercice biennal 2012-2013 sont de 10,2 % pour les postes d'administrateur et de 5 % pour les postes d'agent des services généraux, compte étant tenu, par ailleurs, de l'incidence des taux prévus pour les nouveaux postes. Le Secrétaire général indique que les taux de vacance de postes effectifs sont de 8,3 % pour les postes d'administrateur et de 5,6 % pour les postes d'agent des services généraux. Les ajustements apportés aux taux de vacance de postes pour l'exercice 2012-2013 entraîneraient une augmentation de 31,9 millions de dollars. La révision des taux de vacance de postes des services de sécurité hors Siège entraînerait une augmentation de 11,4 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, à répartir entre les organismes des Nations Unies selon la formule de partage des coûts, la part de l'ONU enregistrant une augmentation de 2,9 millions de dollars. **Le Comité consultatif salue l'action menée par le Secrétaire général pour pourvoir les postes et réduire les taux de vacance de postes dans la catégorie des administrateurs.**

Prévisions révisées pour 2012-2013

13. Comme indiqué plus haut, il ressort du rapport du Secrétaire général qu'aux chapitres des dépenses, le montant révisé des ressources nécessaires s'élève à 5 415,6 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013 (A/67/592, tableau 2.A). Conformément aux dispositions du paragraphe 27 de la résolution 66/246 de l'Assemblée générale, le rapport comporte des prévisions révisées sur la base des dépenses constatées au titre des postes, qui s'élèvent à 5 273,1 millions de dollars, soit une hausse de 120,8 millions par rapport au crédit initialement ouvert, tel qu'approuvé dans la résolution 66/248 (ibid., tableaux 2.C et 2.D). Ce montant ne tient pas compte d'un report de 142,6 millions de dollars correspondant à la part de l'ONU au titre de la réévaluation des coûts liés aux postes pour les postes financés dans le cadre des activités financées en commun et des mesures de sécurité interorganisations (ibid., par. 44 et 45).

14. Aux paragraphes 48 à 53 de son rapport, le Secrétaire général indique que les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal s'élèvent à 529,4 millions de dollars, soit une augmentation de 21,6 millions de dollars ou 4,3 %, selon la répartition suivante : a) une augmentation de 39,7 millions de dollars au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel); b) une diminution de 15,7 millions de dollars au chapitre 2 des recettes (Recettes générales), qui s'explique par une baisse des intérêts créditeurs, compensée par des augmentations au titre du remboursement de dépenses d'exercices antérieurs et des recettes accessoires; et c) une diminution de 2,3 millions de dollars au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public), qui est imputable au niveau moins élevé que prévu des ventes de produits philatéliques à Vienne, au retard enregistré par la sortie de la collection de livres électroniques de l'ONU et à la diminution des recettes au titre des services de restauration en raison du retard accumulé dans la réouverture du restaurant des délégués au Siège.

15. Le Comité consultatif note que, dans son rapport, le Secrétaire général invite l'Assemblée générale à se prononcer sur les prévisions révisées, telles qu'apparaissant aux paragraphes 46 et 53 de son rapport. Le Comité relève également que la requête du Secrétaire général est conforme aux dispositions du paragraphe 27 de la résolution 66/246. Il note par ailleurs que, conformément aux dispositions des paragraphes 8 et 9 de ladite résolution, le Secrétaire général envisage de prendre pour base le montant de 5 415,6 millions de dollars aux fins de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 (ibid., par. 47).

16. Le Comité consultatif note que, conformément à la pratique établie, les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2012-2013 s'établiraient à 5 415,6 millions de dollars. Il note également que les estimations révisées qui ont été déterminées exclusivement sur la base des dépenses constatées au titre des postes en 2012 s'élèvent à 5 273,1 millions de dollars. Compte tenu des dispositions du paragraphe 27 de sa résolution 66/246, qui s'écarterent de la pratique habituelle, il appartient à l'Assemblée générale de déterminer le niveau des prévisions révisées pour l'exercice biennal 2012-2013. Toute décision devrait faire l'objet des ajustements nécessaires découlant de l'examen des questions dont elle est actuellement saisie, y compris l'état récapitulatif des prévisions révisées et des incidences sur le budget-programme.

Fonds de réserve

17. Dans son récent rapport sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2014-2015, le Comité consultatif rappelle que le fonds de réserve est destiné à couvrir les dépenses supplémentaires de l'exercice biennal résultant soit de décisions prises par les organes délibérants et qui n'étaient pas inscrites dans le projet de budget-programme, soit de prévisions révisées (A/67/625, par. 15). Dans ledit rapport, le Comité recommande, par ailleurs, le maintien du niveau du ronds de réserve à 0,75 % du montant général des ressources pour l'exercice biennal 2014-2015 et souligne la nécessité d'un respect strict des dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale relatives à l'utilisation du fonds.

18. À cet égard, dans le cadre de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013, le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des précisions, que les dépenses à imputer éventuellement sur le

fonds de réserve pour l'exercice biennal s'élevaient, au 3 décembre 2012, à 20,7 millions de dollars. Avant les ajustements que pourrait recommander le Comité consultatif ou la Cinquième Commission, ces dépenses dépasseraient de plus de 6 millions de dollars le solde disponible dans le fonds (voir l'annexe I pour un état détaillé des dépenses).

19. Le Comité consultatif rappelle les dispositions du paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213, aux termes desquelles les montants estimatifs révisés correspondant aux dépenses extraordinaires, y compris les dépenses de maintien de la paix et de la sécurité, et aux fluctuations des taux de change et à l'inflation ne seront pas imputés sur le fonds de réserve et continueront d'être traités selon la procédure établie et conformément aux dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière. Il est précisé dans ladite annexe que le Secrétaire général s'efforcera de faire face à ces dépenses, dans la mesure du possible, en réalisant des économies sur le budget-programme, sans compromettre en rien l'exécution des programmes et sans préjudice de l'utilisation du fonds de réserve. Le Comité rappelle également le paragraphe 6 de la résolution 42/211, qui dispose notamment que, dans son état récapitulatif, le Secrétaire général devrait formuler des propositions de révision de ce montant de manière à ce que les dépenses à imputer sur le fonds ne dépassent pas le solde disponible.

20. Le Comité consultatif regrette que le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2012-2013 ne comporte pas d'informations sur la compensation des dépenses extraordinaires par la réalisation d'économies, telle que préconisée par la résolution 41/213. En outre, le Comité note avec préoccupation que le rapport du Secrétaire général ne comporte aucune mention d'un dépassement de crédits du fonds de réserve ni de propositions sur les moyens d'y maintenir un solde excédentaire pour le reste de l'exercice biennal 2012-2013, comme l'exige la résolution 42/211. Le Comité compte que le Secrétaire général fournira ces informations dans son prochain état récapitulatif sur l'utilisation du fonds de réserve ainsi que dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

Annexe I

Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, au 3 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

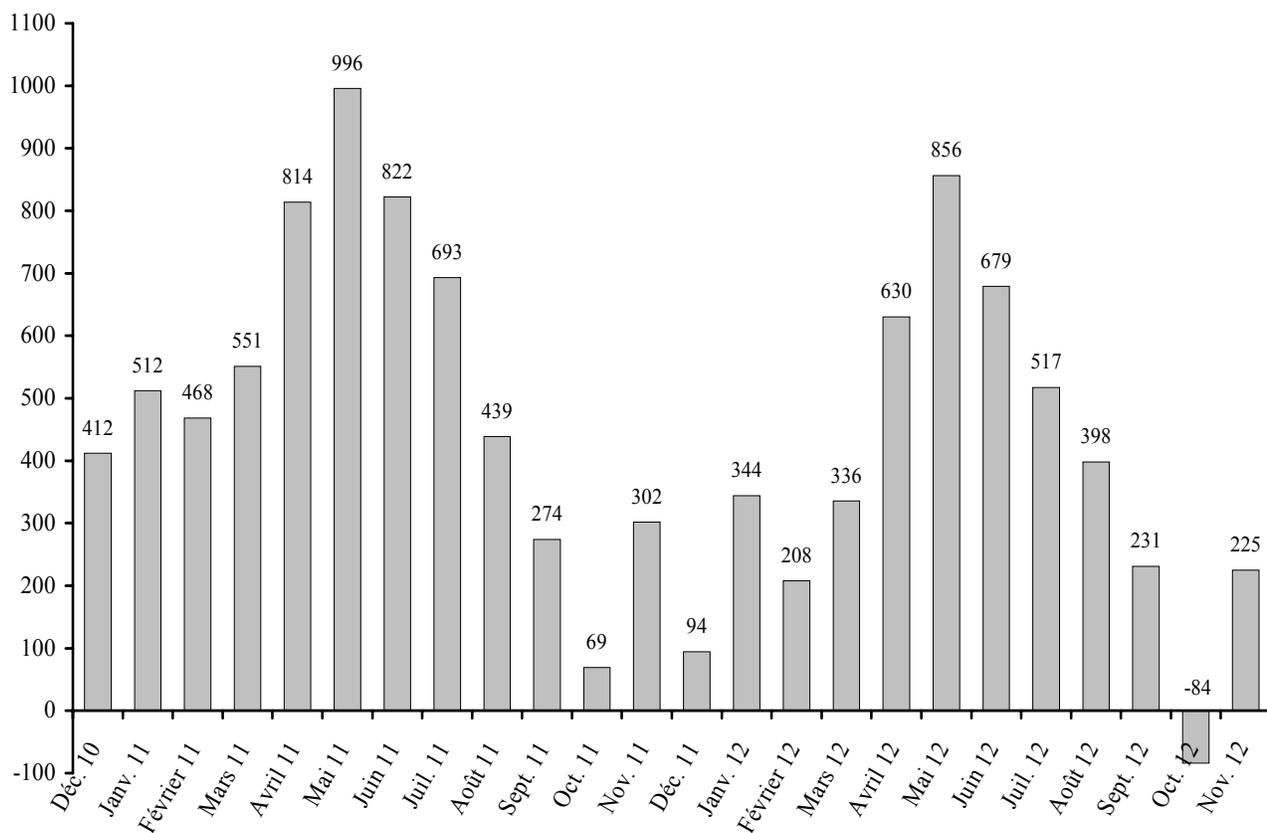
	<i>Projet du Secrétaire général^a</i>	<i>Recommandation du CCQAB^a</i>	<i>Recommandation de la Cinquième Commission</i>	Total^a
Dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, sur la base des rapports soumis à l'examen du CCQAB et de la Cinquième Commission à la soixante-septième session				
Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	1 688,3	–	À préciser	1 688,3
Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2012 et aux sessions d'organisation correspondantes	986,3	(986,3)	À préciser	–
Incidences budgétaires concernant le Comité contre la torture	1 444,6	À préciser	À préciser	1 444,6
Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) intitulé « L'avenir que nous voulons »	8 583,3	À préciser	À préciser	8 583,3
Incidences budgétaires concernant le traité sur le commerce des armes	563,8	À préciser	À préciser	563,8
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme de sa dix- neuvième à sa vingt et unième session	7 461,8	À préciser	À préciser	7 461,8
Total partiel	20 728,1	(986,3)	À préciser	19 741,8
Montant du fonds approuvé dans la résolution 65/262 de l'Assemblée générale				40 475,2
Montants des dépenses approuvés conformément à la résolution 66/247			26 712,7	
Solde inutilisé approuvé dans la résolution 66/247				13 762,5
Solde après déduction des dépenses potentielles				(5 979,3)

^a Déduction faite des contributions du personnel.

Annexe II

Situation de trésorerie du budget ordinaire de décembre 2010 à novembre 2012

(En millions de dollars des États-Unis)



Note : Non compris les soldes du Fonds de roulement (150 millions de dollars) et du Compte spécial (258 millions de dollars). Le montant moyen des décaissements s'élève mensuellement à environ 230 millions de dollars.